

COMMUNE DE NOUZEROLLES

Séance du 21 juillet 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un juillet, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZEROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2010.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, PINGAUD Patrice, AUSSOURD Louissette, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, PERGAUD Laurent, GUETRE Lucette.

ABSENTS : Mme FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint - M. BIGOT Alain.

Secrétaire de séance : Mlle AUSSOURD Louissette.

LOCATION DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que M. ROUYAT Pascal a quitté ce logement le 31 mai 2010. Une demande de location a été formulée par M. MAGNIEZ Quentin et Mlle LAMBERT Virginie.

Le Conseil Municipal, considérant que le logement est conventionné APL (PALULOS : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) et que les revenus du foyer de M. MAGNIEZ Quentin et Mlle LAMBERT Virginie ne dépassent pas les plafonds de ressources prévus pour l'attribution des logements sociaux :

- accepte de louer ce logement à compter du 1^{er} août 2010,
- fixe le montant du loyer à 348,38 € par mois (comprenant 80,00 € de frais de chauffage)
- décide de demander aux locataires, à titre de dépôt de garantie, la somme de 348,38 € correspondant à un mois de loyer,
- précise qu'une participation aux frais de chauffage pourra être demandée à la fin de chaque année en fonction des dépenses réelles de combustible payées par la Commune et de l'indication du compteur calories mis en place pour le logement,
- autorise le Maire à signer le contrat de location et toutes pièces relatives à ce dossier.

RAPPORT SUR L'EAU – ANNEE 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de l'exercice 2009 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable. Ce document sera mis à la disposition du public par voie d'affichage et transmis à la Préfecture.

AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- abonnement annuel : 65,00 € (inchangé)
- consommation :
 - o de 0 à 100 m3 : 0,52 €

- de 101 à 500 m³ : 0,43 €
- au-dessus de 500 m³ : 0,33 €

La facturation s'effectuera ainsi :

- au 1^{er} semestre : une partie de l'abonnement, soit 50,00 €
- au 2^{ème} semestre : solde de l'abonnement, soit 15,00 € + consommation.

ACHAT D'UN COLORIMETRE

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la visite des services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) effectuée le 1^{er} juin 2010 au captage de La Rapière, à la station de pompage et au réservoir du Baillevent, le Conseil Municipal décide, conformément aux recommandations formulées, d'acheter un colorimètre, appareil permettant la mesure régulière de la quantité de chlore présente dans le réseau de distribution d'eau potable.

Cet appareil fera l'objet d'une commande groupée à la S.A. CIFEC, avec la Commune de LAFAT et le SIAEP de Bournazeau à BAZELAT, pour un prix plus intéressant, soit 488,21 € TTC.

DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE

M. COULOT, Contrôleur à la DDT de La Souterraine, a estimé à 22 452,51 € TTC les travaux suivants : réfection de la route du Bragoulet et renforcement ponctuel de zones ombragées au Baillevent.

Plusieurs entreprises ont été consultées ; une offre a été remise par le SIERS, par la SA COLAS Sud-Ouest et par EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après étude de ces devis, retient celui de la SA COLAS Sud-Ouest, d'un montant de 20 952,72 € TTC.

CURAGE DE FOSSES, NETTOYAGE D'UN TERRAIN COMMUNAL ET TRAVAUX DIVERS

Les devis suivants établis par la SARL TP VIZIERES-LEPINAT sont acceptés :

- curage de fossés route du Baron, route de La Rapière, route de La Jarrige, le long du bâtiment PAVAGEAU et du bâtiment LAVILLE dans Le Bourg (1 040,00 € HT) ; stabilisation d'accotements route du Baron et route de La Rapière (1 350,00 € HT), soit un montant total de 2 858,44 € TTC
 - nettoyage du terrain communal, en face chez Mlle PAVAGEAU, où est implanté le transformateur EDF : 299,00 € TTC
 - travaux divers :
 - section piste des 4 chemins (1 280,00 € HT)
 - chemin du Bouchet (513,00 € HT)
 - fourniture et pose de 12 ml de buses, regard et tête béton au Lobinat, près de chez M. GAUTROT (470,00 € HT)
 - pose de 7 ml de buses au Bourg – route du Baillevent – (206,00 € HT)
- Total TTC : 2 952,92 €

DEVIS MATERIEL

Lors de sa précédente réunion (3 juin 2010), le Conseil Municipal a pris connaissance d'un devis concernant un tracteur 25 CV de marque KUBOTA (prix : 13 284,18 € HT), un chargeur KUBOTA (2 951,24 € HT), un broyeur d'accotements (2 843,73 € HT) et une

remorque benne hydraulique (1 315,20 € HT) ; soit un total de 20 394,35 € HT, 24 391,64 € TTC.

Il avait été décidé de demander un autre devis pour du matériel de marque ISEKI, afin de comparer.

Ce devis a donc été fourni et comprend : un tracteur 33 CV (15 886,29 € HT) + un kit distributeur (994,98 € HT), un chargeur COCHET (4 138,80 € HT), une remorque DEVES charge utile 2 tonnes (2 591,97 € HT), un broyeur β 511,71 € HT).

Deux autres propositions ont également été faites,

- pour du matériel JOHN DEERE : tracteur 37,1 CV (13 369,57 € HT), kit distributeur (794,31 € HT), chargeur (2 926,42 € HT)

- pour du matériel de marque GOLDONI : tracteur 25 CV kit distributeur compris (11 390,00 € HT) avec chargeur BONATTI (2 930,00 € HT) ou tracteur 35 CV avec kit distributeur compris et chargeur MAILLEUX (prix complet : 20 850,00 € HT), remorque MAJAR charge utile 1,4 tonne (2 360,00 € HT), broyeur AGRAM (3 380,00 € HT).

Le Conseil Municipal arrête son choix sur un tracteur 35 CV et décide de demander un devis KUBOTA correspondant à cette puissance. Il faudra par ailleurs faire modifier la proposition de matériel de marque GOLDONI en incluant une remorque DEVES charge utile 1 tonne au lieu d'une remorque MAJAR 1,4 tonne.

DEVIS EQUIPEMENT CUISINE SALLE POLYVALENTE

Après étude de plusieurs propositions, le choix semble orienté vers un grand four électrique, un meuble bas avec plan de travail et un lave-vaisselle.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Signature d'une lettre de soutien au Centre de Secours de MEASNES.